

# MODE D'EMPLOI

## ABONNEMENT

La Maison de la Danse est équipée de deux salles de spectacles. La salle principale de 1 100 places dont 77 strapontins. La seconde salle, le studio Jorge Donn, de 92 places non-numérotées.

Il est indispensable de remplir un bulletin d'abonnement. Vous pouvez le photocopier, le télécharger sur Internet ou en demander d'autres exemplaires au 04 72 78 18 18. Pour tout abonnement d'un montant supérieur à 350 €, ou à votre demande, vos billets vous seront envoyés par recommandé moyennant la somme de 5 €.

Toute perte de billet devra être signalée au moins 48 heures avant la représentation.

## AVANTAGES ABONNÉS

### PRIORITÉ DE RÉSERVATION

Au moment de la souscription de votre abonnement, vous pouvez réserver et acheter vos places pour tous les spectacles de la saison ne figurant pas dans votre abonnement.

### TARIFS RÉDUITS

En tant qu'Abonné, vous bénéficiez personnellement du tarif réduit pour tous les spectacles programmés par la Maison de la Danse et ne figurant pas dans votre abonnement, à l'exception des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn et du Concours [re]connaissance 11.

### PRIVILÈGE ABONNEMENT 12 ET 18 SPECTACLES

- En tant qu'Abonné 12 spectacles, vous bénéficiez d'une invitation au spectacle des Lauréats [re]connaissance 10 et d'une invitation au spectacle de Thomas Lebrun.

- En tant qu'Abonné 18 spectacles, vous bénéficiez d'une invitation au spectacle de Aïcha M'Barek et Hafiz Dhaou, d'une invitation au spectacle Lauréats [re]connaissance 10 et d'une invitation au spectacle de Thomas Lebrun.

Veuillez préciser la date de votre choix sur le bulletin de souscription.

### SPECTACLES PRÉSENTÉS EN RÉSONANCE AVEC LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON

Les détenteurs d'un billet payant de la 11<sup>e</sup> Biennale d'Art Contemporain, *Une terrible beauté est née*, bénéficieront d'un tarif réduit pour les spectacles de Philippe Decouflé, Legend Lin et Herman Diephuis. Les détenteurs d'un billet payant pour ces trois mêmes spectacles bénéficieront d'un tarif réduit à la 11<sup>e</sup> Biennale d'Art Contemporain.

### FACILITÉS DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler vos abonnements en deux, trois ou quatre fois, voire cinq fois exclusivement pour les abonnements souscrits avant le 21 juillet 2011. Les prélèvements se font mensuellement, le premier étant effectué au moment du traitement de votre abonnement. Un échéancier vous sera adressé avec vos billets et votre carte d'abonné. Attention : en cas de rejet d'un prélèvement, les frais bancaires du rejet, soit 5 €, vous seront facturés sur le prélèvement suivant.

La Maison de la Danse vous accueille 8 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon du lundi au vendredi de 11h45 à 18h45 et les samedis de représentation à partir de 18h.

Fermeture du 23 juillet au 21 août 2011 inclus.

## RÉSERVATIONS

Les réservations se font à partir d'une date d'ouverture de location définie pour chaque spectacle. Référez-vous aux pages des spectacles.

### AU GUICHET

Les réservations au guichet se font aux horaires d'ouverture de la Maison de la Danse. Le guichet est ouvert une heure avant le lever de rideau, uniquement pour la représentation qui suit.

### PAR TÉLÉPHONE AU 04 72 78 18 00

du lundi au vendredi de 11h à 18h45.

### SUR INTERNET

#### [www.maisondeladanse.com](http://www.maisondeladanse.com)

Paiement sécurisé par carte bancaire. Majoration de 1 € par billet pour frais de réservation. Les billets achetés en ligne ne peuvent être ni échangés, ni remboursés. Le retrait des billets achetés sur Internet peut se faire au guichet en journée aux heures d'ouverture ou sur le lieu de la représentation le soir même du spectacle sur présentation du numéro de transaction et d'une pièce d'identité. En cas d'achat de places à un tarif préférentiel, tarif réduit ou demi-tarif, un justificatif vous sera demandé lors du retrait des billets.

### IMPRESSION À DOMICILE DES BILLETS ÉLECTRONIQUES

La Maison de la Danse vous propose d'imprimer vos billets directement depuis votre imprimante personnelle. Au moment de l'achat de vos places de spectacle sur notre espace de vente, à l'exception de nos spectacles hors les murs, vous pourrez choisir d'imprimer vous-même votre billet électronique. Celui-ci est uniquement valable s'il est

imprimé sur du papier A4 blanc. Soyez vigilant à la bonne impression du code-barres. Aucun autre support -électronique, écran pc, écran portable...- n'est accepté. Lors du contrôle à l'entrée de la salle, vous devrez présenter votre billet électronique, ainsi que le justificatif adéquat si votre place fait l'objet d'un tarif préférentiel, tarif réduit ou demi-tarif. Chaque billet électronique permet l'accès à la salle à un seul spectateur. Il n'est ni échangeable, ni remboursable. Il est personnel et incessible.

### DANS LES AGENCES

Sur certains spectacles : FNAC Bellecour, FNAC Part-Dieu, Progrès Spectacles, Virgin Megastore.

## RÈGLEMENTS

### PAR CHÈQUE

À l'ordre de la Maison de la Danse. Après avoir réservé vos places, votre chèque doit nous parvenir impérativement dans un délai de sept jours, accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse. Les réservations non réglées dans ce délai sont annulées et remises en vente.

### PAR CARTE BANCAIRE

Ce mode de paiement est accepté au guichet, par téléphone et sur Internet, en précisant le numéro de votre carte, sa date d'expiration ainsi que les trois derniers chiffres du cryptogramme situé au dos de la carte.

### PASS' CULTURE/VILLE DE LYON, CARTE M'RA

Uniquement au guichet.

## TARIFS

Référez-vous aux pages des spectacles.

### TARIFS RÉDUITS

Uniquement sur présentation d'un justificatif : Abonnés Maison de la Danse, étudiants de moins de 30 ans, demandeurs d'emploi sur présentation d'un avis de situation de moins de 6 mois, plus de 65 ans, clients BNP Paribas et groupes de plus de 10 personnes, à l'exception des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn et du Concours [re]connaissance 11. Pour les personnes handicapées, des tarifs spéciaux sont réservés, se renseigner auprès de l'Accueil.

### SPECTACLES PRÉSENTÉS EN RÉSONANCE AVEC LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON

Les détenteurs d'un billet payant de la 11<sup>e</sup> Biennale d'Art Contemporain, *Une terrible beauté est née*, bénéficieront d'un tarif réduit pour les spectacles de Philippe Decouflé, Legend Lin et Herman Diephuis. Les détenteurs d'un billet payant pour ces trois mêmes spectacles bénéficieront d'un tarif réduit à la 11<sup>e</sup> Biennale d'Art Contemporain.

### DEMI-TARIFS

Pour les moins de 18 ans, uniquement sur présentation d'un justificatif, à l'exception du spectacle *Un Violon sur le toit* et du Béjart Ballet Lausanne, du Concours [re]connaissance 11 et des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn.

Une heure avant le début du spectacle et dans la mesure des places disponibles, les plus de 65 ans et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un demi-tarif à l'exception du spectacle *Un Violon sur le toit*, du Béjart Ballet Lausanne, du Concours [re]connaissance 11 et des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn.

### TARIF SPÉCIAL 8 €

Une heure avant le début du spectacle, les moins de 30 ans bénéficient d'un tarif de 8 € dans la limite des places disponibles, sur présentation d'un justificatif. Vente guichets uniquement.

### CHANGEMENTS DE DATE

Vous avez la possibilité de changer de date pour un spectacle dans la mesure des places disponibles. Les reports doivent se faire sur présentation de votre billet et, au plus tard, 48 heures avant la date à modifier. Les changements ne peuvent être effectués ni par téléphone, ni les soirs de spectacle.

Les changements sont gratuits dans la limite de :

- 1 changement gratuit par spectateur ou Abonné
- privilège Abonné 8 spectacles : 2 changements gratuits
- privilège Abonné 12 spectacles : 3 changements gratuits.
- privilège Abonné 18 spectacles : 4 changements gratuits.

Le coût de l'échange supplémentaire est de 3 € par billet.

### DUPLICATA

Toute perte de billet devra être signalée au moins 48 heures avant la représentation.

Si la perte ou l'oubli du billet entraîne une édition de duplicata le soir de la séance, elle sera facturée 1 € par billet. Le duplicata ne sera alors délivré qu'au détenteur du/des billets originaux sur présentation d'une pièce d'identité. Par ailleurs, en cas d'oubli, le renvoi du billet original est obligatoire.

## GROUPES ET COLLECTIVITÉS

Le service des publics se tient à votre disposition pour vous guider dans la programmation et les rendez-vous autour des spectacles. Nous souhaitons vous faire partager notre passion, faire découvrir et aimer la danse à tous les publics, en particulier dans le milieu associatif, l'environnement social et à l'intérieur de vos entreprises. Nous pouvons vous aider à construire un projet autour de notre programmation et de vos objectifs (rencontres avec les artistes, visites du théâtre, anniversaires d'enfants, vidéo-conférences...). Pour toute collectivité constituée d'au moins 10 personnes –monde de l'entreprise, associations, centres sociaux, MJC, cours et écoles de danse, particuliers– vous pouvez bénéficier d'avantages :

Priorité de réservation sur les spectacles de la Maison de la Danse, tarifs préférentiels : réservez-les dès aujourd'hui sous forme d'options. Certaines dates n'apparaissent pas dans la brochure et vous sont exclusivement destinées : Grupo Corpo le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 20h30, Philippe Decouflé le dimanche 23 octobre à 17h, Chicos Mambo le samedi 5 novembre à 20h30, *Un Violon sur le toit* le samedi 3 décembre à 20h30, Tap Dogs le samedi 17 décembre à 15h, Ballet de Perm le samedi 11 février à 15h.

### RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Ghislaine Hamid-Le Sergent  
Véronique Elvira  
Service des publics  
tél. 04 72 78 18 18  
fax 04 78 75 55 66  
g.hamidlesergent@maisondeladanse.com  
v.elvira@maisondeladanse.com

## ABONNEZ-VOUS DÈS LE LUNDI 16 MAI

AUCUN ABONNEMENT DÉPOSÉ DURANT LES PRÉSENTATIONS DE SAISON NE SERA TRAITÉ AVANT LE LUNDI 16 MAI.

PENDANT LA FERMETURE DU 23 JUILLET AU 21 AOÛT INCLUS, LA CAMPAGNE D'ABONNEMENT CONTINUE PAR CORRESPONDANCE.

La programmation étant établie longtemps à l'avance, la Direction se réserve le droit de modifier programme, distribution, dates, heures, lieux et places en cas de nécessité. Ces modifications ne donneront lieu à aucun remboursement.